

Motion du 6 avril 2009 de Mmes Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland: «Pension en espace de vie infantine et crèche: diminuer le taux d'effort pour les familles aux revenus en dessous de 30 000 francs».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 16 septembre 2015,
dans le rapport M-859 A)

MOTION

Considérant que:

- le tarif applicable actuel pour le calcul des prix de pension en espace de vie infantine et crèche échelonne un taux d'effort entre 9 et 12% volontairement plafonné à un revenu de 150 000 francs afin de conserver, voire de développer, la bonne mixité sociale dans les institutions de la petite enfance;
- de nombreuses associations féminines ont mis en exergue l'effort trop important pour les tout petits revenus familiaux lors du paiement du prix de pension pour leurs enfants en espace de vie infantine et crèche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de diminuer le taux d'effort pour les familles dont le revenu se situe en dessous de 30 000 francs.